

COMPTE-RENDU DU 2^{ème} CONSEIL D'ECOLE

Année scolaire 2023-2024

Le 2^{ème} conseil d'école s'est déroulé dans les locaux de la mairie de Magnac-sur-Touvre mardi 6 février 2024.

Le conseil a commencé à 17h30 et s'est terminé 18h30. Il a été mené par Mme Larrieu et Mme Foulatier directrice de l'école Maternelle Les Cygnes.

PERSONNES PRESENTES :

Les enseignantes :

- Mme Foulatier Alexandra
- Mme Larrieu Stéphanie
- Mme Michel Stéphanie
- Mme Puypelat Lucie

Les représentants de la commune:

- Mesdames Gazeau et Devernay (Elues chargées des écoles de Magnac sur Touvre)

Les représentants élus des parents d'élèves :

- Mesdames Alicia Servant, Fargeot Descamp Magali, Leslie Brunet
- Monsieur Sébastien Rousseau

DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

- Monsieur Leroux

Personnes absentes excusées :

- M. Porte (Inspecteur de la circonscription Angoulême Est)
- M. Nicolas Cyrille (Maire de Magnac sur Touvre)

ORDRE DU JOUR :

- 1- Actualisation des effectifs.
- 2- Organisation du temps scolaire : Semaine à 4 jours
- 3- Labélisation E3D
- 4- Projet NEFLE
- 5- Remerciements pour les équipements des écoles
- 6- Projets, actions et sorties
- 7- Questions diverses.

1 – Actualisation des effectifs.

TPS - PS	5 + 20 = 25 enfants Dont 5 arrivées en TPS	Total école Les Cygnes 96 enfants
PS-MS	5 + 18 = 23 enfants	
MS-GS	13 + 10 = 23 enfants	
GS	25 enfants	

Les inscriptions en Petite Section (**enfants nés en 2021**) pour la rentrée de septembre 2024 ont déjà commencé. Pour cela, vous devez vous rendre d'abord en mairie avec un justificatif de domicile, votre livret de famille et le carnet de santé de votre enfant. Ensuite, vous pourrez finaliser l'inscription à l'école maternelle en apportant votre livret de famille, le carnet de santé de votre enfant et la fiche d'inscription remise par la mairie.

Pour les inscriptions des GS en CP, nous vous communiquerons, dans les cahiers de liaison courant juin, la marche à suivre. Les enfants pourront visiter les classes. Une matinée d'échange va être mise en place pour que les futurs CP puissent voir leur nouvelle classe.

Une réunion entre les enseignantes de GS et de CP sera organisée durant la dernière période.

2 - Organisation du temps scolaire : Semaine à 4 jours

Cette demande s'adresse à toutes les écoles et collectivités dont l'organisation du temps scolaire (OTS) est inscrite dans un cadre dérogatoire.

Ainsi, l'OTS de(s) école(s) a été arrêtée pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2021. Dans la perspective de la rentrée 2024, nous devons à nouveau arrêter les OTS dérogatoires pour une durée de 3 ans, pour la période 2024-2027.

Ainsi, je vous rappelle le cadre réglementaire relatif aux organisations du temps scolaire afin de préparer,

dès cette année, la rentrée 2024 :

◇ Cadre général : 24 heures d'enseignement réparties sur une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin, - Une durée d'enseignement de 5h30 au maximum par jour et 3h30 par demi-journée, - Une pause méridienne d'1h30 au minimum.

◇ Cadres dérogatoires :

*24h d'enseignement hebdomadaires sur 9 demi-journées, dérogation aux 5h30/j et 3h30/ ½ j d'enseignement maximum ; PEdT obligatoire

*ou 24h d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées sur 5 jours, pas plus de 6h/j et 3h30 / ½ j ; PEdT obligatoire

*ou 24h d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées sur 4 jours, pas plus de 6h/j et 3h30/ ½j ; PEdT non obligatoire.

Les organisations dérogatoires doivent obligatoirement faire l'objet d'une proposition conjointe de la collectivité et du conseil d'école, faisant clairement apparaître un consensus entre les différentes parties (élus, parents, enseignants), sans aucune opposition formelle de l'une d'entre elles.

Après consultation des parents d'élèves élus, ceux-ci souhaitent le maintien du système actuel (4 jours de classe avec le mercredi libéré).

La municipalité souhaite également conserver cette organisation car en changer poserait des problèmes d'emploi du temps du personnel et d'organisation du centre de loisirs.

Les enseignantes sont en accord avec ce choix.

Les horaires de l'école restent inchangés.

Il y a donc unanimité sur le maintien de la semaine à 4 jours.

3-Labélisation E3D

Suite au Comité Académique Partenarial en Éducation au Développement Durable qui s'est réuni le 20 décembre dernier, les écoles de Magnac ont reçu le label « E3D confirmé » pour une durée de 3 ans.

Ce label, gage de qualité du travail mené en EDD, reflète l'engagement global de notre école sur la thématique. Aussi, on peut utiliser le logo « E3D confirmé » dans nos courriers et courriels.

Une demi-journée est proposée aux deux directrices des écoles de Magnac par notre DSDEN pour la remise des labels E3D et la rencontre entre établissements et écoles le mercredi 14 février.

4- Projet NEFLE

L'école maternelle a élaboré un projet NEFLE (Notre école, faisons la ensemble).

Le nom du projet est « Pour un enseignement de la compréhension interactif et explicite ».

Nous avons présenté dans le conseil d'école 1 de l'année 2023/2024 les objectifs de ce projet.

Les voici pour rappel.

Titre : « **Un enseignement de la compréhension interactif et explicite** »

Objectif principal :

Développer les compétences inhérentes à la compréhension : compétences narratives en réception et production, compétences lexicales, syntaxiques et inférentielles. Consolider l'attention et la mémorisation.

Année 1 : Equiper les classes de Boukinou, un dispositif innovant pour :

- donner le goût à la lecture et construire une première culture littéraire,

Les emprunts des Bookinou s'effectueront chaque jour par les élèves (un par classe). Chaque enfant pourra bénéficier sur l'année d'environ deux emprunts sur l'année à la maison.

Sur le temps scolaire, les élèves pourront y accéder autant de fois qu'ils le souhaitent.

- faire le lien avec l'élémentaire en réalisant des enregistrements d'histoires par des élèves lecteurs,

- nourrir la relation "école/famille" en permettant l'échange d'histoires multi-langues à exploiter en classe.

Année 2 :

* Equiper l'équipe enseignante de la méthode d'enseignement de la compréhension "NARRAMUS", une méthode issue de la recherche et validée par l'Education Nationale pour :

- enseigner explicitement des stratégies de compréhension,
- développer le stock lexical des élèves, associé au développement de compétences syntaxiques,
- développer les compétences narratives en réception et production,
- construction d'une première culture littéraire,
- apprendre à apprendre en utilisant du métalangage
- consolider la mémorisation et l'attention

* Equiper les classes en matériel numérique d'usage collectif pour :

- mener les séances liées à la méthode Narramus en proposant aux élèves des supports de qualités, interactifs et permettant de garder des traces (VPI dans la classe de GS)
- mener des ateliers en groupes restreints (PS/MS/GS) à l'aide d'un écran tactile mobile qui faciliterait ainsi des modalités de travail interclasses sous forme de pôles.

Année 3 : Utiliser des supports tels que les Kamishibais pour :

- effectuer un transfert des compétences acquises lors des séances d'enseignement de la compréhension
- continuer la construction d'une première culture littéraire
- lier cette pratique à l'éducation artistique et culturelle.

Critères d'évaluation :

- Evaluations nationales d'entrée en CP
- Faire des points réguliers sur les capacités des élèves au niveau de la compréhension.
- Impliquer les familles dans les apprentissages de leur enfant, voir leur retour et leur implication lors des réunions parents/enseignants.

Le montant demandé est de 14233.95 euros. Ce budget est pris en charge par l'état dans le cadre de NEFLE. La mairie a donné son engagement pour être porteur financier (c'est-à-dire elle fait l'avance des sommes dépensées sur les trois ans et l'état les rembourse).

L'état versera suite à l'acceptation du projet à hauteur de 13261.95 euros répartie sur les trois ans.

ONE (outil d'ENT de communication avec les familles) qui était prévu dans le projet NEFLE, ne pourra y être intégré. L'école devra refaire une demande en 2024 pour une éventuellement mise en place en septembre 2025.

L'étude de l'installation de la fibre est en cours.

5- Remerciements pour les équipements des écoles

Nous voulions remercier les parents pour leur mobilisation au sujet de la vente des chocolats de Noël, ainsi que pour la fête de Noël.

Remerciements pour les travaux et achats faits par la mairie.

* Dans le commun :

- *achat des sapins de Noël*
- *prêt de tables et grilles pour la fête de Noël*
- *plantation pour les quatre classes et aménagement de l'espace vert derrière la garderie.*
- *changement de la chaudière*

6- Projets de sorties et actions pour l'année 2023-2024

Carnaval de l'école

Le vendredi 16 février, les enfants des 4 classes vont confectionner des crêpes le matin et l'après-midi ils les mangeront lors d'une boum. Les enfants peuvent se déguiser. Pour cela, vous devrez mettre leur déguisement dans un sac et nous les costumerons en début d'après-midi.

Photos de classe

Nous avons vu avec Mme Julien (directrice de l'école élémentaire Marie Curie) et avons choisi de nouveau, le même photographe qui viendra vendredi 15 mars. Les parents qui ont des enfants à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Marie Curie pourront demander, s'ils le souhaitent, une photo de la fratrie.

Mon premier ciné

Les enfants des 4 classes iront voir le mardi 19 mars au cinéma La Hall au grain à La Rochefoucault, plusieurs courts métrages qui se nomment Grosse colère.

L'objectif de Mon premier ciné est de faire découvrir le 7ème art aux enfants, dès le plus jeune âge, en les familiarisant au grand écran et à l'obscurité de la salle.

C'est la deuxième projection sur les 3 proposées durant l'année scolaire. Nous allons fixer une date avec la salle de cinéma, pour la troisième projection.

Pour rappel, les bus sont payés par la coopérative scolaire (266 euros), les entrées sont financées par l'association Ciné passion 16.

Théâtre

Le jeudi 7 mars se sera aux classes de TPS/PS – PS/MS d'aller voir Oh C'est quoi Ça ? (théâtre) au théâtre d'Angoulême.

Le mardi 12 mars, les classes de MS/GS et GS iront voir « Et puis » (Marionnettes) au théâtre d'Angoulême. Entrées : 606 euros pour les 4 classes pris en charge par l'APE, un grand merci.

Bus : 198.06 euros à la charge de la coopérative scolaire de la maternelle.

Piscine

Les enfants de GS iront à la piscine de Nautilus tous les jeudis matins du 14 mars au 30 mai (9h20 - 10h dans l'eau). Les entrées ainsi que le transport des enfants sont pris en charge intégralement par la mairie.

Sortie de fin d'année

Le mardi 18 juin, nous ferons une sortie à la journée à Saint Fraigne à l'Isle Nature. Nous sommes en train d'étudier les différents ateliers proposés comme la peinture végétale, le compostage, les petites bêtes du jardin.

Rencontre sportive entre les classes de l'école

Elle aura lieu fin juin début juillet à la salle des fêtes Marcel Pagnol. Lorsque la date sera fixée et en fonction de la météo une demande d'un pique-nique sera faite auprès du chef cuisinier. Cette date sera fixée avec les deux autres écoles de Magnac

7 - Questions diverses

Question :

Est-ce que l'ensemble des parents serait d'accord pour soutenir un projet d'intervention d'une-un professionnelle-el du Planning Familial formé au Programme de développement des compétences psychosociale de l'enfant (ProDAS) au sein de l'école.

Réponse :

Il a été vérifié que le programme PRODAS, même avec intervention d'une personne du planning familial, **n'est pas autorisé par l'Éducation Nationale**. Cela a clairement été confirmé par l'Infirmière Conseillère Technique au Rectorat. Pour la sécurité et le bien être des élèves, l'IEN ne fait intervenir que des associations agréées.

La personne qui a posé la question, a été reçue et a déjà été informée par les membres de l'inspection académique que ce programme n'est pas autorisé à l'école.

Par ailleurs, si au sein de l'équipe, dans un avenir proche ou lointain, nous souhaitons travailler sur les compétences psycho sociales, un partenariat peut être mis en place avec l'IREPS ou l'ARS.

De plus, l'Éducation Nationale offre chaque année aux enseignants une formation de 18h obligatoires.

L'équipe enseignante et l'équipe municipale mettent déjà beaucoup de choses en œuvre sur tout le temps de l'enfant pour que tout se passe au mieux pour chacun de nos élèves.

Question :

Comment est mise en place l'éducation à la vie relationnelle et affective (quelles actions) ?

Réponse :

L'éducation à la vie relationnelle et affective ne fait pas forcément l'objet d'un atelier. C'est un domaine qui est abordé tout au long de la journée, de la semaine et de la scolarité de l'enfant en fonction des situations vécues.

L'école possède un règlement intérieur voté par ses membres lors du premier conseil d'école.

Dans chaque classe, en début d'année, élèves et enseignantes discutent et travaillent sur les règles de vie. A la suite de ces échanges un affichage est organisé pour que les enfants puissent s'y référer. Les enfants ont la possibilité de faire de bons choix ou de mauvais choix.

Un travail sur les émotions est mis en place, apprendre à prendre conscience de ses émotions ainsi que celles des autres. Cela se fait à travers des lectures d'album, des manipulations de jeux sur ce thème.

Responsabilisé les élèves face à leur acte. Apprendre également par le dialogue pour voir ce que l'on pourrait faire pour réparer son mauvais choix.

Les valeurs d'équité et d'égalités entre filles et garçons sont abordées régulièrement durant l'année scolaire et chaque année.

Cette énumération d'actions n'est pas exhaustive.

Question

Je ne suis pas emballé par le goûter commun et identique à tous les enfants car nous ne savons pas forcément ce que mange ou non notre fils, ni par la provenance des aliments proposés (sans être sur des produits bio constamment, nous prêtons une grand attention à ce que les aliments proposés ne soient pas bourrés de pesticide suivant la provenance des pays, ou suivant de la saisonnalité), ainsi que la composition des aliments (limiter les gâteaux industriels et/ou trop sucrés au profit de gâteaux-maison) Bien entendu, nous comprenons la logique de cette mise en place de goûter pour tout le monde. Nous souhaiterions surtout connaître le type de goûter et l'origine des produits achetés, un peu à la manière des menus de cantine du midi. En résumé, nous souhaiterions en amont un peu plus de transparence sur ce goûter. Serait-ce possible ?

Réponse de la mairie

Les goûters sont composés tous les jours d'un produit céréalier, d'un fruit et d'un produit laitier. Ils sont établis par une diététicienne et le chef de cuisine.

Le fait de communiquer les « menus » des goûters semblent difficile car chronophage et parfois en fonction des approvisionnements difficile de les établir à l'avance.

Les élus informent le conseil d'école qu'ils travaillent sur la labellisation ECOCERT « La carotte » pour avoir des produits bio, locaux. Un audit a été mené pour améliorer la qualité des produits servis à la cantine ainsi qu'au goûter.

Quels sont les principaux changements ?

- **+** de bio
- **+** de bio local et de commerce équitable
- **-**d'additifs de graisses hydrogénées et de produits ultra transformés
- **+** de protéines de qualité et diversifiées
- **-**de gaspillage et une meilleure gestion des déchets
- **-**de détergents toxiques et plastiques
- **+** d'éducation à l'environnement

Prochain conseil d'école mardi 4 juin à 17h30.

Clôture du Conseil d'école.

Compte rendu rédigé par la directrice de l'école maternelle « Les Cygnes » de Magnac sur Touvre secondée par l'équipe enseignante.